

Domaines public

Pour une déclaration de principes en tête de la Constitution

Dans le cadre du débat sur la révision totale de la Constitution fédérale, lancé par le questionnaire de la commission Wahlen, il est important de prendre connaissance de cette pétition, signée par un groupe de citoyens vaudois :

« Messieurs,

» Nous venons avec confiance vous soumettre nos observations sur le projet de constitution, élaboré par la Commission constituante, que vous allez discuter. Vous les accueillerez avec bienveillance, nous en sommes persuadés, si elles vous offrent quelques nouveaux moyens de contribuer au bonheur et à la prospérité du peuple qui vous a confié la haute mission de lui donner de nouvelles institutions.

» Le projet de Constitution laisse beaucoup à désirer, moins par les détails que par des lacunes de la plus grande importance. Il se borne à réglementer les fonctions politiques et judiciaires, comme si la vie nationale était bornée à cela seulement. Aucune **déclaration de principes**, qui formule la pensée nationale, ne la précède. La **garantie du droit d'existence** n'est pas seulement mentionnée. **L'organisation démocratique du travail, de l'éducation et du culte** sont également passés sous silence. Ces garanties, messieurs, sont cependant tout pour le peuple, qui n'a que faire de droits politiques, si on ne lui donne pas une éducation assez développée pour les pratiquer en connaissance de cause et si on ne lui garantit pas le travail qui assure son existence et celle de sa famille, afin de lui donner assez de sécurité, d'indépendance et de loisir pour que la souveraineté, dont le gratifie la constitution, ne soit pas un vain mot.

» Nous allons développer rapidement ces différents points, puis nous passerons à l'examen particulier du projet de la commission.

Déclaration de principes. Placé dans les plus heureuses et les plus favorables circonstances pour réaliser l'idée d'une démocratie grande et belle, le peuple vaudois n'a-t-il pas pour mission de propager par son exemple les grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité, proclamés par l'Evangile ? A ce point de vue, la constitution doit, ce nous semble, organiser dans ce but tous les éléments de la vie nationale. Une déclaration de principes doit marquer le nouveau point de départ où nous sommes arrivés par notre dernière révolution, qui n'est point seulement le triomphe d'un parti, comme quelques-uns cherchent à le faire croire, mais l'avènement d'un nouvel ordre d'idées, plus large et plus généreux que le doctrinarisme-méthodiste de l'ancien gouvernement. L'émancipation matérielle et morale des masses par l'éducation et le travail; l'association et la solidarité, remplaçant l'égoïsme; la participation directe de tous à la marche des affaires; l'introduction de la démocratie dans l'église et l'éducation; l'organisation du travail, tels sont les principes généraux que nous croyons devoir être consacrés dans la constitution.

» **Travail et droit de vivre.** Le droit de vivre par son travail et l'obligation de travailler, doivent être appliqués par l'Etat à tous ses membres, quelle que soit leur condition.

» Nous n'entendons point, par cette déclaration, que la constitution jette la moindre perturbation dans les rapports de la génération actuelle. Nous ne voulons froisser aucune position, ni compromettre aucun intérêt existant. La chose posée en principe, on peut, par la seule force du temps, de l'exemple et de la persuasion, arriver insensiblement à la fusion de tous les intérêts, à la socialisation de toutes les fonctions, c'est-à-dire, à ce que tout travailleur devienne fonctionnaire de l'Etat. Pour le moment nous demandons :

1. L'extinction absolue du paupérisme, cette plaie honteuse de notre pays, dont souffre la dixième partie de la population, par la création d'ateliers nationaux ou communaux, dans lesquels entrerait toute la population assistée.

2. Que l'Etat prenne sous son patronage la petite industrie et la petite culture; qu'il fonde des institutions de crédit et d'assistance mutuelle en leur faveur; qu'il encourage et protège les associations partielles qui tendent à les organiser et à les délivrer du joug de la richesse.

3. La répartition immédiate des charges publiques sur tous les citoyens, suivant les avantages qu'ils retirent de la société, et le rapport de leur revenu avec ce qui est nécessaire à leur subsistance.

» **Education.** Le hasard de la naissance a seul réglé jusqu'ici le degré d'éducation donné à chacun. Il en résulte que les trois quarts des intelligences sont étouffées ou faussées au détriment de la force nationale.

» L'éducation doit être égale et complète pour tous les membres de la famille vaudoise; elle doit fournir à chacun, quelle que soit sa condition, les moyens d'être développé aussi loin que ses facultés le comportent. L'éducation sera en conséquence gratuite et obligatoire pour tous, non seulement dans l'école primaire, mais dans les degrés supérieurs. L'éducation des différentes professions est à la charge de l'Etat, aussi bien que l'éducation savante.

» Au sortir des écoles, la jeunesse sera classée, suivant ses mérites; chacun à la place où l'appellent ses aptitudes, son degré d'activité, de dévouement et d'intelligence, suivant les preuves qu'il en a données dans le cours de ses études. Toutes les fonctions sont également considérées dans la république dès que chacun les remplit aussi bien qu'il lui est possible.

» L'Etat continue l'éducation des classes adultes par des fêtes nationales, politiques, militaires et religieuses, par des cours publics et des publications de toute espèce. »

« Le **communisme** commence à formuler plus nettement ses prétentions dans le Canton de Vaud... » commentait le « Constitutionnel neuchâtelois » du 17 mai 1845 en présentant ce texte. Mais ce texte a-t-il vieilli ? L'actualité est centenaire.

Bi-mensuel romand
N° 93 16 mai 1968 Cinquième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Giorgio Canonica
Ruth Dreifuss

Jean-Claude Favez

Henri Galland

André Gavillet

Jean-Jacques Leu

Marx Lévy

C.-F. Pochon

Le N° 94 sortira de presse le jeudi 30 mai 1968

Recherche pédagogique

Un des mérites essentiels du Conseil de la science, c'est de ne pas séparer les problèmes du développement de l'université et de la recherche des problèmes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement à tous les degrés.

Il a compris de même l'utilité de la recherche pédagogique (qui doit être avant tout une recherche pratique, concrète, expérimentale). Dans son rapport 1967, on lit :

« Il sera également indispensable, à longue échéance, de consacrer des moyens importants à la **recherche en matière de formation**. Les efforts pour l'extension des universités et de l'enseignement secondaire de-

vraient être accompagnés d'études sur l'aménagement de l'enseignement à tous les degrés. Le Conseil allemand de la science a demandé que soit attribué à ces recherches le 2 % du total des dépenses affectées à la formation de la jeunesse. Le Conseil de la science a déjà commencé et poursuivra dans la nouvelle année l'examen de ce problème, qui comprend également la question plus importante des moyens techniques auxiliaires de l'enseignement. »

Le 2 % pour la recherche pédagogique. Forts de l'autorité du Conseil de la science, les enseignants pourraient faire de ce chiffre un slogan de revendication.

L'objectif capable d'unir toutes les familles de la gauche

La dispersion des efforts est caractéristique du re-muement actuel. Les étudiants sont obsédés par la réadaptation de l'université et par le contenu de l'enseignement. C'est primordial en effet, car une société se définit en partie par l'idéologie et les valeurs diffusées dans ce qu'elle appelle sa culture. Malheureusement pour eux, l'ensemble de la population ne peut se sentir concernée par des questions académiques. D'autres forces, syndicales, grignotent des avantages limités : salaires, assurances sociales, loisirs. C'est primordial aussi, car la vie quotidienne de millions d'hommes en est lentement transformée. Malheureusement, les rapports fondamentaux entre le travail et le capital n'en sont pas modifiés, et le capitalisme moderne se renforce plus vite que ne s'organisent ceux qui le contestent.

Il en est encore qui mettent en cause la société de consommation. Mais c'est une formule. Jamais on ne fera admettre à la classe ouvrière (et à n'importe qui) que la possession individuelle d'une voiture et d'une TV l'enlève dans le conformisme et l'aliène, alors qu'il tire de cette propriété une satisfaction immédiate de confort et de liberté. La critique moraliste est stérile. Ainsi se dispersent les efforts, la division suscitant à la fois l'anathème et les appels stéréotypés à l'unité des ouvriers et des intellectuels.

Economique d'abord

La société ne changera pas si l'on ne touche pas à ses structures économiques. Or ni la réforme de l'enseignement, ni le réformisme de détail ne touchent et n'entament ses assises.

Mais l'intervention des travailleurs dans l'économie ne se résume pas en quelques mots vagues, tels que

« nationalisation » : d'ailleurs la nationalisation suppose une majorité politique capable de légiférer sur une éventuelle collectivisation — ce qui renvoie aux calendes grecques parlementaires toute la question. L'intervention des travailleurs dans l'économie est en fait immédiatement à leur portée. Elle peut revêtir deux formes.

L'épargne

Dans un débat idéologique récent que nous avons ouvert dans D.P., nous disions qu'une tâche primordiale était l'orientation de l'épargne ouvrière. Ça nous a valu quelques ricanements. On nous a demandé comment les trois sous jaunes qu'un ménage peut mettre de côté allaient changer la face du monde; c'était vraiment le dernier avatar de l'imagination socialiste décadente que de concevoir une révolte des livrets d'épargne, les petits épargnants au pouvoir, aussi comique que le renversement du capitalisme sous la poussée des petits actionnaires !

En réalité, l'épargne revêt plusieurs formes. La plus importante, aujourd'hui, c'est l'épargne des assurances (caisses autonomes, fonds de prévoyance, assurances de groupe, etc.).

Pour la première fois, de manière exhaustive, les recettes et la fortune des institutions de prévoyance ont été recensées. Voir « La Vie économique », mars 1968. Un seul chiffre : la fortune nette de ces caisses se monte à 22 milliards. Si l'on donnait aux salariés le droit de décider du placement, par le canal de leurs organisations syndicales, de (ne serait-ce que la moitié) cette importante fortune, celle qui, en réalité correspond à leurs contributions propres, s'imaginait-on le poids d'intervention dont ils disposeraient ?

Même si l'on n'oublie pas que de tels capitaux doivent être gérés avec prudence et donner un rendement normal, il y a dans cette seule épargne des salariés, déjà existante, qui est matériellement leur chose et dont ils devraient obtenir juridiquement la gestion, une masse de manœuvre qui leur permettrait de collectiviser, en fait, de larges secteurs de l'économie. Le logement, par exemple, pourrait être largement soustrait à la spéculation.

L'épargne, c'est déjà un moyen d'intervention; mais il n'ébranle pas le système. L'autre voie doit être une contestation fondamentale de la propriété due à l'autofinancement.

M. Schmidheiny

Le 31 janvier 1968, M. Max Schmidheiny prononçait devant la Société d'économie politique du canton de Berne une conférence sur la concentration industrielle. Son texte a été publié par le Bulletin de documentation économique (2 avril 1968). Nous étions curieux de connaître les réflexions du premier industriel de Suisse. Le texte est assez banal. On ne saurait l'attribuer pourtant, dans son entier, à quelque pommeau de l'état-major de ce grand patron. On sent souvent un accent patronal. Or ce qui frappe, c'est une volonté de considérer l'enrichissement de l'entreprise comme un droit exclusif qui ne regarde ni l'Etat, ni les travailleurs.

Nous citons un passage significatif de cette légitimité du profit privé, face à la collectivité :

« A ce propos, j'aimerais relever ce qu'a dit l'automne dernier M. le D^r A. Schaefer dans un exposé à l'Association des industriels autrichiens. Il ressort de cette conférence que les sociétés américaines disposent

D'un accord dans la résignation à la résignation devant l'accord : La Suisse et le TNP¹

Après des années de négociations, les Etats-Unis et l'Union soviétique vont déposer, enfin, sur le bureau de l'Assemblée générale des Nations Unies le texte d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires. Cet événement, capital pour l'histoire du monde, offre des aspects insolites. Par exemple :

— La Suisse, sans y avoir été invitée, est intervenue dans la discussion diplomatique préalable. Pourquoi donc est-elle sortie de son habituelle réserve ?

— La commission du désarmement qui siège à Genève a obtenu, depuis une année, plusieurs amendements, et pourtant la discussion sera serrée aux Nations Unies. Pour quel enjeu ?

— S'affronteront d'une part les deux Grands coalisés et solidaires et d'autre part des Etats dont plusieurs passent pour être les alliés de l'un ou de l'autre. Pourquoi cette redistribution des cartes ?

— Enfin, si l'objet est de taille, et âpre la négociation, l'indifférence publique est totale.

Pourquoi donc tant de paradoxes ?

Ténacité

L'entêtement américano-russe veut aboutir dans la question de la non-prolifération, malgré le Vietnam, malgré la tension internationale, malgré les réticences des Alliés réciproques. Et pourtant, depuis le 5 août 1963 (accord de Moscou, signé par les Etats-Unis, l'U.R.S.S., la Grande-Bretagne, ratifié par le monde entier, à l'exception notable de la France et de la Chine) toute explosion atomique non souterraine est interdite. On pensait communément que cette mesure suffisait pour entraver la recherche atomique à des fins militaires. Que veulent les deux Grands qu'ils n'aient déjà ?

L'Union soviétique a une première ambition, évidente : interdire à la République fédérale allemande

toute accession directe et indirecte à l'arme nucléaire. Depuis 1954, la RFA n'est tenue que par un engagement pris envers les seuls Occidentaux. Pour l'U.R.S.S., ce n'est pas une garantie suffisante : que réserve la politique intérieure allemande ? Ne peut-on concevoir une nouvelle mouture de force nucléaire multilatérale, dans le cadre de l'OTAN ? D'où la volonté de lier la RFA par un accord et un contrôle international.

Mais surtout les deux Grands connaissent la fragilité de l'accord de Moscou. D'abord, il n'interdit pas les explosions souterraines; ensuite, l'explosion n'est plus indispensable pour mettre au point une bombe A. Nous en appelons ici au physicien français Bernard Goldschmidt.

« Il faut bien se rendre compte que la fabrication de l'arme atomique pour des pays industrialisés et avancés, comme l'Allemagne, la Suède ou le Japon par exemple, présente, au stade actuel de la dissémination des connaissances, suffisamment peu d'incertitudes pour que de tels pays puissent se risquer à en fabriquer et à les stocker, sans jamais les avoir expérimentées, tout en étant raisonnablement sûrs de leur efficacité. »

Ces possibilités sont accrues par le fait que les réacteurs, producteurs d'énergie électrique, en activité un peu partout, fournissent toujours plus de plutonium. En 1985, selon le dernier discours de M. Arthur Goldberg à la commission politique de l'Assemblée des Nations Unies (26 avril 1968), cette seule production de plutonium, résultant donc d'une application strictement industrielle de l'atome, permettra la fabrication quotidienne dans le monde de vingt bombes A. Les dernières données secrètes nécessaires à la construction de l'arme atomique se diffusent lentement et les procédés de fabrication seront peut-être dans les années à venir encore simplifiés. La liste des nations technologiquement en état de se

doter du premier armement nucléaire augmente d'année en année : seules des considérations de politique intérieure et extérieure, voire des scrupules moraux, le coût de l'opération, retiennent encore des pays comme l'Inde, la Suède, Israël, etc... de passer aux actes.

Or, tout contrôle, à partir de la matière première, est devenu difficile : certains pays possèdent de l'uranium, un marché international libre (voire clandestin) peut s'instaurer, le plutonium produit par les piles échappe à la surveillance du pays qui a fourni la matière première.

La ténacité américano-russe s'explique donc par le fait que la bombe A est bientôt un article courant du bazar international.

Mais que craignent les deux Grands ?

A et H

La bombe A, c'est facile. La bombe H demeure scientifiquement et technologiquement très difficile. Le club des thermo-nucléaires restera ultra-fermé, et même si la Chine et la France y entrent, USA et URSS trouveront dans les missiles anti-missiles le moyen de maintenir leur marge de super-grands. Ce qui les inquiète donc, c'est le danger d'être entraîné, à partir d'un conflit local du type israélo-arabe ou même révolutionnaire comme la guerre du Vietnam, dans une confrontation thermo-nucléaire directe, sans possibilité de recul. L'affaire des fusées cubaines en octobre 1962 est venu opportunément rappeler la leçon de l'engrenage qui aboutit à la guerre de 1914.

Inversement, ce qui inquiète les non-engagés participant aux négociations genevoises, ce qui détermine en grande partie la révolte des non-nucléaires, ce n'est pas tant que le traité proposé consacre une hégémonie militaire à la fois incontestée et terriblement limitée comme le prouve la guerre du Vietnam,

¹ Traité de non-prolifération.

en général de capitaux propres dans une proportion beaucoup plus importante que ce n'est le cas en Europe. Cette proportion atteint aux Etats-Unis une moyenne de 63 % des capitaux figurant au bilan, tandis que pour les sociétés européennes le pourcentage moyen des capitaux propres ne dépasse pas 47 %. Il est vrai que dans le cas de sociétés suisses bien gérées, le dit pourcentage se rapproche peut-être davantage du niveau américain. Les conditions de plus en plus difficiles de la concurrence font qu'il serait souhaitable d'assurer à nos sociétés industrielles une base financière plus forte. Aussi est-il indispensable d'exiger catégoriquement de notre **politique fiscale** qu'elle soit aménagée et appliquée de manière à faciliter la formation des capitaux propres des entreprises. Il est inouï que les autorités fiscales s'arrogent le droit de mieux s'y connaître en matière d'amortissements que l'industrie elle-même, qui lutte quotidiennement contre la concurrence. Il est et reste anormal qu'en plus du fisc cantonal, qui selon certaines lois fiscales est également chargé du financement des dépenses communales, la Confédération demande elle aussi une part des bénéfices réalisés par les sociétés. »

Ce texte est d'autant plus révélateur que l'autofinancement des entreprises suisses est exceptionnel, la fiscalité de l'Etat très basse, et la compréhension en matière d'amortissements remarquable.

La bourse et moi

Les travailleurs ignorent l'importance et le rôle des investissements. Lorsqu'on discute prospérité des

entreprises, ils examinent le bénéfice net, c'est-à-dire le bénéfice distribué. Or ce chiffre n'est pas révélateur; et une des grandes escroqueries de la loi française issue de l'amendement Vallon est de ne reconnaître aux ouvriers de droit que sur le bénéfice net. Car les distributions aux actionnaires ne sont pas d'une générosité extraordinaire, elles n'apparaissent pas comme une criante injustice. En fait, l'essentiel du bénéfice est réinvesti dans l'entreprise et les actionnaires retrouvent cet argent sous forme de plus-value de leurs actions, c'est-à-dire par une augmentation de leur fortune. Le plus souvent, une augmentation du capital social de l'entreprise, qui réserve le droit de souscrire aux seuls actionnaires, est l'occasion de consolider cette augmentation de fortune.

Ceux qui aimeraient comprendre ce que cela signifie en chiffres peuvent consulter l'excellente brochure de l'Union de Banques suisses : « La bourse et moi ». L'évolution du cours boursier des principales actions suisses est transcrite, et aussi les modifications du capital de 1957 à 1967.

Un calcul simple serait à faire. Dénombrer toutes les augmentations de capital, relever à quel prix les actions nouvelles pouvaient être souscrites par les anciens actionnaires; noter la valeur en bourse à fin 1967 de l'ensemble de ces actions. On obtiendrait ainsi sur dix ans, l'enrichissement des actionnaires suisses. Un seul exemple. En 1957, les Câbleries de Cossonay ont augmenté leur capital de 18 à 21 millions. En 1957, le cours des actions valait à peu près celui d'aujourd'hui, soit un peu plus de 3000 francs (cours à fin décembre 1967 : 3100 francs). Les actions ont été offertes à 1000 francs, elles valent aujourd'hui

3100 francs. Le gain des anciens actionnaires a été de 12 millions pour cette seule opération, et comme les cours de 1957 et 1967 coïncident, il s'agit bien d'un gain réel.

Sur l'ensemble de la bourse suisse, ces opérations représentent, en dix ans, une plus-value de plusieurs milliards.

Or, rien ne justifie le droit accordé aux seuls actionnaires de participer à l'enrichissement de l'entreprise qui n'est pas dû à leur mise de fonds initiale, mais au travail de tous, de la direction aux manœuvres. Le droit de souscription devrait pour la moitié au moins être réservé aux travailleurs représentés par leur organisation syndicale. C'est une revendication simple. Chaque fois que nous l'avons exposée, elle accrochait aussi bien les employés que les ouvriers ou les cadres. Il ne s'agirait pas, évidemment, de disperser en actionnariat populaire ce droit, mais au contraire de le concentrer pour que la masse d'argent ainsi rassemblée puisse peser sur l'économie nationale au même titre que la concentration de l'épargne.

Le travail de tous dégage une plus-value. Pourquoi revient-elle, sous forme d'augmentation de fortune, au seul capital ?

L'analyse de la plus-value, ce n'est pas nouveau pour les mouvements de gauche. Mais il faut rafraîchir sur ce point essentiel la doctrine et raviver les efforts.

Concentrer l'épargne, obtenir un droit de participer à l'enrichissement des sociétés qui s'autofinancent, c'est se donner les moyens de collectiviser des secteurs vitaux pour le bien-être de tous.

mais qu'il assure l'hégémonie technologique, industrielle, donc économique et en fin de compte politique, des USA et de l'Union soviétique.

Unilatéral

Le traité obligera les non-nucléaires à consentir un abandon très important de souveraineté : renonciation aux armes atomiques (article 2), inspection (article 3 : objet de difficiles tractations, car il s'agit de contrôler non seulement les matières brutes, mais encore les produits fissiles spéciaux obtenus après utilisation pacifique de l'atome; l'Agence internationale de l'Energie atomique à Vienne aura la responsabilité du contrôle qu'elle pourra déléguer par exemple à l'Euratom ou aux Etats latino-américains qui ont créé en 1967 par le traité de Tlatololco une zone dénucléarisée).

En échange, qu'offrent les deux Grands : des promesses vagues d'aide scientifique qui ne compensent pas les risques d'espionnage industriel même si les inspecteurs de l'Agence internationale s'arrêtent à la porte des usines, et des promesses creuses de négocier de bonne foi un vrai désarmement; et encore ces promesses durent leur être arrachées. Devant un traité aussi unilatéral, plusieurs Etats ne cachèrent pas leur irritation. Il vaut la peine de s'arrêter aux réactions suédoises.

Suède

La Suède a cherché tout d'abord à imposer une autre logique du désarmement. Elle proposait dans l'ordre un tiercé :

- arrêt des essais (partiellement réalisé par le traité de Moscou de 1963),
- arrêt de la production,
- arrêt de la dissémination.

Elle opposait ainsi aux mesures unilatérales un gel général de la situation actuelle en réclamant des engagements de portée universelle.

Faute d'avoir pu imposer cette démarche, qui eût été la première et réelle mesure de désarmement pour tous, la Suède a livré, à Genève, avec la Grande-Bretagne, le Brésil, la Roumanie la bataille des amendements. Elle a obtenu des satisfactions limitées : les parties continuent, de bonne foi, à négocier sur le désarmement (article 6) et, de cinq ans en cinq ans, les signataires se réuniront, à la demande de la majorité d'entre eux, pour examiner la manière dont le traité est exécuté.

Et la Suisse ?

Alors que les tractations de Genève, du fait de leur technicité, de leur lenteur, du scepticisme général qui entoure les questions de désarmement, ne provoquaient, malgré l'importance du sujet, que peu de réactions, le Conseil fédéral faisait parvenir le 17 novembre à la Conférence du désarmement un aide-mémoire par lequel la Suisse, tout en manifestant son désir de voir signé un traité satisfaisant sur la non-prolifération, tout en réservant par avance sa liberté d'y adhérer ou non, formulait une série de propositions.

Les suggestions suisses vont dans trois directions : — définir mieux la sphère de contrôle (ce qui rejoint une proposition roumaine); éviter les abus de contrôle, par exemple en laissant à l'Etat contrôlé le droit de récuser des inspecteurs déterminés; refus — on est près de ses sous — de supporter abusivement les frais de contrôle.

— préciser les engagements juridiques des Grands de transmettre les connaissances utiles pour l'industrie atomique pacifique. Ainsi la Suisse propose qu'un organisme spécial décide des conditions justifiant des explosions nucléaires pacifiques.

— limiter la durée du traité; prévoir, c'est une tradition helvétique, une procédure d'arbitrage obliga-

toire, au cas où surgirait un différend relatif à l'interprétation de l'accord.

Pourquoi donc la Suisse est-elle intervenue ? Difficile de répondre. Le mémorandum est tombé à plat, n'intéressant ni l'opinion publique, ni la presse, ni les parlementaires. Nous en sommes donc réduits à nous appuyer sur le discours du 18 décembre 1967 par lequel, en réponse à une interpellation Binder du printemps dernier (donc bien avant que le mémorandum ne soit connu), M. Spühler a commenté la position suisse, et à hasarder quelques hypothèses de travail.

Aide morale aux non-engagés, etc.

Première hypothèse :

Si, malgré la passivité de l'opinion publique et sa prudence bien connue, le Conseil fédéral a senti le besoin de faire entendre la voix du gouvernement suisse, c'est en premier lieu pour venir moralement en aide, aide sollicitée peut-être, aux non-engagés de Genève. Il y a entre les positions de ceux-ci, notamment la Roumanie et la Suède, et les propositions du mémorandum du 17 novembre 1967 plus que des coïncidences, comme il y a peut-être plus qu'une coïncidence (malgré le Salon de l'automobile) dans la présence de M. Spühler à la conférence prononcée à l'Université de Genève le 14 mars 1968 par M^{me} Alva Myrdal, membre du gouvernement suédois, chargée des questions du désarmement. Nos conseillers fédéraux n'ont pas l'habitude d'honorer de leur présence les multiples manifestations de la Genève internationale, même lorsqu'elles se situent à un échelon ministériel ou même lorsqu'elles sont organisées par d'aussi distinguées sociétés locales que l'Association pour les Nations Unies, la NSH et l'Union des sociétés patriotiques.

(Suite page 4)

La Suisse et le TNP (suite)

Deuxième hypothèse :

L'actuel Conseil fédéral a déjà pris, implicitement ou explicitement, la décision de ne pas armer atomiquement notre armée. Cette décision affleure dans les propos de M. Spühler. Mais le terme renoncer est peut-être inexact, car tout se passe actuellement comme s'il s'agissait, après avoir posé timidement les premiers jalons, de reculer l'heure de la décision, jusqu'au moment où celle-ci nous sera imposée par un accord international.

En fin de compte, le Conseil fédéral esquive la responsabilité d'un vrai choix qui l'aurait obligé à affronter certaines familles politiques suisses, mais qui aurait servi la paix et notre prestige international. Les Grands décideront pour nous de la nature de notre armement.

Troisième hypothèse :

Certains milieux industriels suisses pourraient souhaiter que la Suisse intervienne contre un contrôle industriel abusif. Ainsi le Conseil fédéral rappelle que la Suisse ne signera que si les Etats industriels importants s'engagent aussi. Sa capacité concurrentielle serait ainsi sauvegardée.

Enfin l'aide-mémoire précise que la Suisse ne ratifiera pas n'importe quel traité. Nous défendrons notre liberté d'action. Mais quelle est aujourd'hui cette liberté d'action ? que peut notre diplomatie ? Tout est là en fin de compte.

La neutralité remise en question

Nous signerons si les grandes puissances, industrielles ou non, se résignent à accepter le traité. Nous y serons alors contraints, que nous le voulions ou non, ne serait-ce que pour préserver notre industrie atomique future de tout boycott. Nous signerons, comme nous avons signé l'accord de Moscou, malgré les liens étroits qui nous lient à la France qui obstinément se tient à l'écart de tout l'effort entrepris pour canaliser la course aux armements atomiques. Nous signerons parce que notre éloignement des tables de conférence nous place devant le choix du tout ou rien sauf à tenter par le biais de quelques pays amis, de quelques mémorandums, de faire entendre notre voix.

Une fois de plus, un événement international remet en cause les moyens de notre diplomatie et souligne cruellement les limites étroites et l'impuissance réelle de cette dernière. Pendant longtemps, notre neutralité n'a été conçue qu'en fonction de l'équilibre à garder entre nos trois voisins immédiats, et dans les limites de l'Europe. La neutralité avait son sens, mais ses obligations aussi; notre politique extérieure était encore objet de décision. La querelle qui nous tint si longtemps éloigné de l'URSS vint déjà battre en brèche le subtil équilibre obtenu. Après la deuxième guerre mondiale l'opinion publique et la situation de la Suisse s'accommodèrent fort bien d'une neutralité devenue prudente jusqu'à la passivité. Quelques pincées d'argent pour l'aide au Tiers-Monde, quelques missions du CICR, sur un plan strictement humanitaire et personnel, quelques participations à des actions où l'on vint nous chercher pour y figurer comme neutres, nous ont tenu lieu de diplomatie, de neutralité active et de bonne conscience. Mais la neutralité active, ce sont nos industriels qui l'ont pratiquée, d'autant plus libres de leurs mouvements qu'ils n'avaient à craindre de notre gouvernement ni politique de prestige, ni intervention intempestive, ni même préférence trop marquée pour tel ou tel régime, à l'exception des années maccarthystes, où de toute façon le commerce avec les pays de l'Est n'était guère intéressant. L'intendance nous a guidés sur la scène du monde, avec cette discrétion feutrée, cette prudence, cette honnêteté pédagogique que nous aimons bien nous voir attribuées. Mais, en même temps, la politique extérieure cessait pratiquement de devenir un domaine de la politique et même de l'activité de l'Etat. Entre la Croix-Rouge et le Vorort, où donc le Département politique fédéral eût-il trouvé encore la place d'une décision politique?

Les partis eux-mêmes cessèrent de s'occuper d'un secteur réservé aux affaires et aux grands sentiments; l'intérêt du citoyen pour la diplomatie suisse s'estompa doucement, anesthésié par la neutralité et c'est ainsi que l'objet principal de la vie politique de l'ancienne Confédération, et même de la moderne jusqu'à la fin du XIX^e siècle, devint un domaine réservé, mais à la routine, aux paroles les plus vides, au contentement.

Il se peut que nous touchions aujourd'hui à la fin de cette bienheureuse période et que l'heure sonne bientôt de quelques échéances, toujours plus difficilement repoussées. Il y a l'Europe, trop longtemps négligée, il y a le Tiers-Monde, il y a la non-prolifération et le désarmement. L'intendance réclame toujours plus de décisions politiques aussi. Nous avons attendu que les autres décident pour nous; nous attendons encore qu'ils décident pour nous de l'Europe ou de la non-prolifération. Pourquoi en effet abandonner cette prudence passive qui nous a si longtemps servis ? Mais sur une scène diplomatique qui n'est plus bi-polaire, la concurrence se fait plus âpre et les enjeux se compliquent.

Partis et citoyens réapprendront-ils à penser une politique extérieure et le gouvernement à la décider ? Le traité de non-prolifération, c'est un signe que les choses ne sont plus ce qu'elles étaient.

De la surproduction laitière au transfert de l'EPUL à la Confédération

Du 22 avril au 17 août se déroule dans les régions de plaine « une grande campagne d'élimination de nombreuses vaches laitières » comme le titre l'hebdomadaire agricole « La Terre romande ». 20 000 vaches y passeront, réparties en contingents cantonaux : 10 pour Bâle-Ville et 3500 pour Berne.

Seront abattues notamment les vaches produisant un lait impropre à la consommation et à la fabrication du fromage. Pour combattre la surproduction laitière, on liquidera les vaches de faible rendement ! En fait, ces mesures sont un cadeau-compensation offert aux paysans à qui l'on vient d'infliger 5 ct de retenue par kg de lait. Et il y a longtemps que la Confédération subventionne, en faveur de l'agriculture de montagne, l'élimination du bétail mal venu. Chaque année, de nombreux millions y sont consacrés.

En lisant ce titre, nous revenait une discussion-soirée que nous avons passée avec un ingénieur agronome et des paysans promoteurs des nouvelles méthodes d'élevage par insémination artificielle. Alors que les techniques de reproduction qu'ils défendaient avaient déjà été expérimentées, avec succès, non seulement en France, mais encore aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, on sait qu'ils ont dû lutter seuls, renonçant à toute subvention pour préserver leur liberté d'action contre l'hostilité officielle déclarée. Or ils faisaient pourtant une constatation simple. La méthode de sélection des taureaux selon les qualités de leur descendance, puis, une fois repéré le taureau sûr, la multiplication de sa descendance grâce aux techniques de conservation de la semence et d'insémination, cette méthode-là offrait des garanties remarquables quant aux qualités et à l'homogénéité du bétail : peu de ratages, par conséquent, peu de bêtes à éliminer.

N'est-il pas absurde, disaient-ils à juste titre, de voir la Confédération dépenser des millions pour éliminer des bêtes peu productives alors qu'elle refuse tout encouragement à des méthodes d'élevage qui réduiraient à quelques unités les bêtes à retirer du circuit ? Les millions dépensés pour abattre les bêtes tarées sont improductifs; c'est une perte pour l'économie

nationale, alors que les mêmes sommes permettraient de créer des centres d'insémination bien équipés, de progresser à grande échelle, de perfectionner des lignées offrant des aptitudes nouvelles mieux adaptées au marché.

Aujourd'hui, on dépense des millions pour tuer du mauvais bétail. Les mêmes millions dépensés plus tôt auraient permis d'éviter que ces mauvaises bêtes voient le jour. Plus que jamais les agriculteurs progressistes ont raison. L'actualité exigeait ce rappel. Toutefois, l'application de nouvelles techniques génétiques se heurte à la pénurie de zootechniciens (voyez Migros et ses efforts pour mettre sur pied une chaîne de production Optiporc). Il existait, en effet, pour l'ensemble de la Suisse une chaire, importante, de zootechnique, au Poly, à Zürich. Il a suffi alors qu'un seul homme y bloquât professoralement toute évolution pour que l'ensemble de l'élevage suisse accuse un retard important, à l'heure même, où, en France, par exemple, huitante universitaires travaillaient intensément sur les problèmes de la génétique au service de l'élevage.

Plus paradoxal encore l'exemple du canton de Vaud. C'est un canton agricole et universitaire à la fois; et l'on sait que, chez les jeunes bacheliers, les vocations de généticiens et de biologistes seraient nombreuses si la formation de zootechniciens était organisée; si ensuite ils pouvaient exercer leur métier. La demande existe, les hommes existeraient, mais le canton de Vaud a accepté de subir un blocage au niveau de l'Université. On s'en remettait à Zürich.

Avec sa mentalité de canton de paysan qui cherche à dissimuler la terre qui lui colle aux souliers, Vaud n'a pas trop lésiné sur les chaires des facultés nobles (droit, théologie, etc.), mais il a accepté de passer pour la zootechnique par la Limmat.

Après le transfert de l'EPUL à la Confédération, trouvera-t-il enfin l'occasion de développer, avec l'aide de l'Université, une branche essentielle de son économie ? Elle aura été curieuse cette souveraineté universitaire qui ne lui a pas permis d'épauler ses paysans les plus clairvoyants et les plus énergiques. Encore un exemple où la souveraineté cantonale était en défaut. Attendons maintenant le bon vouloir confédéral !

P. S. — On observa le même phénomène, l'absence de liaison entre l'enseignement universitaire et l'économie régionale, en architecture. Lors de la création d'une école d'architecture dans le cadre de l'EPUL, il était prévu que serait poussé l'enseignement de la construction rurale. Mais rares furent les architectes qui obtinrent le mandat de construire une ferme. En effet, ces mandats vont automatiquement à l'Office de construction de l'Union suisse des paysans qui bâtit d'un bout à l'autre de la Suisse la même ferme type, économique certes, mais aujourd'hui dépassée. Dernière remarque : cette incoordination entre l'université et l'économie montre dans quel sens pourrait s'orienter une planification au niveau cantonal et régional.

Projets de nouveaux instituts universitaires

Le Conseil suisse de la science a été informé des projets suivants :

Bâle : création d'un « Centre biologique », dont le but serait de développer dans le cadre de cette université l'enseignement et la recherche en biologie et dans certaines disciplines apparentées.

Neuchâtel : « Institut des Hautes Etudes nationales », destiné à donner « une vision nationale » (sic) aux futurs cadres de l'administration, de l'industrie, des associations...

Genève : « Fondation pour recherches médicales » qui grouperait des disciplines complémentaires, importantes pour la recherche médicale, telles que l'étude de maladies de la nutrition et du métabolisme.